



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **cinq avril à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 29 mars 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Jean GENOUEL, Eric GOSSET, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÜN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Sandra CRETE, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAIER, Rozenn PIEL et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 10 avril 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean-Christophe GILBERT, Jonathan RAULT et Denis SAINTILAN et Mesdames Sophie CARADEC, Awena KERLOCH et Elsa ROUSSEL-RUCKERT. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Nicolas RUBERTI), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAIER), Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Yannick BILLIOUX), Awena KERLOCH (qui a donné pouvoir à Lydia MERET) et Elsa ROUSSEL-RUCKERT (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice : 29</u>	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.073

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2019

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 12 mars dernier à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations en séance.

A l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 12 mars dernier :

- **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **cinq avril à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 29 mars 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Jean GENOUEL, Eric GOSSET, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÜN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Sandra CRETE, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAIER, Rozenn PIEL et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 10 avril 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean-Christophe GILBERT, Jonathan RAULT et Denis SAINTILAN et Mesdames Sophie CARADEC, Awena KERLOCH et Elsa ROUSSEL-RUCKERT. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Nicolas RUBERTI), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAIER), Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Yannick BILLIOUX), Awena KERLOCH (qui a donné pouvoir à Lydia MERET) et Elsa ROUSSEL-RUCKERT (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.074

DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale des dernières décisions prises par délégation du Conseil Municipal conformément à l'art. L-2122-22 du C.G.C.T.

Décision :

- N° 2019.019 – Location salle de l'amitié pour le mois de janvier 2019 pour un montant de 555 €
- N° 2019.020 – Location salles de spectacles et polyvalente du centre multiactivités le 29 janvier 2019 pour un montant au CCAS Territorial Bretagne avec organisation d'un café gourmand pour un montant total de 1 747 €
- N° 2019.021 – Location salle Méliès le 25 janvier 2019 à la société LIDL pour un montant de 190 €
- N° 2019.044 – Fixation des tarifs de sorties organisées par l'espace jeunes pendant les vacances d'hiver 2019
- N° 2019.045 – Location salle de l'amitié à l'association BNI pour le mois de février 2019 pour un montant de 740 €
- N° 2019.046 – Location espace intergénération le 5 mars 2019 au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine avec organisation d'un café gourmand pour un montant total de 2 412 €

- N° 2019.047 – Location des salles de spectacles et polyvalente au Crédit agricole de Liffré le 6 mars 2019 pour un montant total de 790 €.
- N° 2019.069 – Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de ARKEA Banque entreprises et institutionnels pour un montant de 1 000 000 € sur 12 mois – Index T13M Euribor 3 mis flooré à 0 + marge de 0,50 %
- N° 2019.070 – Fixation des tarifs de sorties organisées par l'espace jeunes pendant les vacances de printemps 2019.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de ces informations.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **cinq avril à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 29 mars 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Jean GENOUEL, Eric GOSSET, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÜN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Sandra CRETE, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAIER, Rozenn PIEL et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 10 avril 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean-Christophe GILBERT, Jonathan RAULT et Denis SAINTILAN et Mesdames Sophie CARADEC, Awena KERLOCH et Elsa ROUSSEL-RUCKERT. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Nicolas RUBERTI), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAIER), Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Yannick BILLIOUX), Awena KERLOCH (qui a donné pouvoir à Lydia MERET) et Elsa ROUSSEL-RUCKERT (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.075

APPROBATION DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'EXERCICE 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 à L.2312-4 relatifs au budget ;

VU l'instruction M14 au budget de la Commune ;

VU l'instruction M49 applicable aux Services Publics locaux industriels et commerciaux en matière d'eau et d'assainissement ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires porté par la délibération 19.025 du 06 février 2019 ;

VU l'avis de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Mutualisation » réunie le 21 mars 2019 ;

VU l'avis du Bureau municipal réuni le 19 et 26 mars 2019 ;

Madame Claire BRIDEL, première adjointe, informe l'assemblée communale que le budget de la Commune et ses six budgets annexes ont été préparés en commun lors de séances de travail entre la Direction générale des services, la Direction des affaires financières et les services.

Les budgets tels qu'ils sont présentés traduisent une continuité d'actions portées par la Ville, avec les ajustements nécessaires au contexte actuel (cf. Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 06 février

dernier) Ils intègrent les projets initiés en 2018, et précédemment, qui vont voir leurs réalisations s'achever, se poursuivre ou démarrer.

Peuvent principalement être cités :

- Construction de la nouvelle gendarmerie
- Requalification de la rue de Rennes avec la création d'une entrée de ville, pistes cyclables...
- Aménagement de la rue de la Bergerie
- Aménagements de voirie pour le lycée Simone Veil appelé à ouvrir ses portes aux élèves de seconde à la rentrée 2020
- Effacements de réseaux avec le Syndicat Départemental d'Energie (Les Brouillards, avenue François Mitterrand)
- Etude « centre-ville »
- Programme annuel de voirie

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (il y a eu 4 abstentions : Messieurs BILLIOUX et GOSSET et Mesdames CARADEC et PIEL) **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2019, dans sa globalité, pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes :

- Budget principal
- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget Bâtiments commerciaux
- Budget Gendarmerie
- Budget PA de Sévailles
- Budget Réserves foncières.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **cinq avril à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 29 mars 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Jean GENOUEL, Eric GOSSET, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÜN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Sandra CRETE, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAIER, Rozenn PIEL et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 10 avril 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean-Christophe GILBERT, Jonathan RAULT et Denis SAINTILAN et Mesdames Sophie CARADEC, Awena KERLOCH et Elsa ROUSSEL-RUCKERT. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Nicolas RUBERTI), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAIER), Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Yannick BILLIOUX), Awena KERLOCH (qui a donné pouvoir à Lydia MERET) et Elsa ROUSSEL-RUCKERT (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice : 29</u>	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.076

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE L'EXERCICE 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407, 1636B sexies et septies et 1639A,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires porté par la délibération 19.025 du 06 février 2019 ;

VU l'avis du Bureau municipal réuni le 19 et 26 mars 2019 ;

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale que les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux d'imposition ; les décisions devant faire l'objet de délibération spécifique, indépendamment du vote du budget.

La Ville de Liffré doit ainsi se déterminer sur les taux des trois taxes dites « ménage » ; la fiscalité professionnelle des entreprises est quant à elle votée au niveau intercommunal.

Dans la continuité de la décision prise l'an passé et de la nécessaire dynamique d'augmentation des recettes à avoir pour assumer sereinement l'avenir et les projets engagés, les taux suivants sont proposés pour l'exercice 2019 :

Taxe	Taux 2018	Taux moyen national des communes en 2018 (source DGFIP)	<i>Proposition de taux 2019</i>
Taxe d'habitation	15.46%	16.79%	<i>15.77%</i>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16.48%	19.51%	<i>16.81%</i>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31%	42.27%	<i>31,62%</i>

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition suivants pour l'exercice 2019 :
 - Taxe d'habitation : 15.77%
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.81%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,62%

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **cinq avril à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 29 mars 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Jean GENOUEL, Eric GOSSET, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Sandra CRETE, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAIER, Rozenn PIEL et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 10 avril 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean-Christophe GILBERT, Jonathan RAULT et Denis SAINTILAN et Mesdames Sophie CARADEC, Awena KERLOCH et Elsa ROUSSEL-RUCKERT. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Nicolas RUBERTI), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAIER), Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Yannick BILLIOUX), Awena KERLOCH (qui a donné pouvoir à Lydia MERET) et Elsa ROUSSEL-RUCKERT (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.077

ACCEPTATION D'UN DON GREVE DE CHARGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2541-12 et L.2122-22 et L.2321-2-14 ;

VU la sollicitation de M. Daniel ABELOOS reçue par courrier postal en date du 02 janvier 2019 et réceptionné le 11 janvier ;

CONSIDERANT la compétence du conseil municipal en matière d'acceptation de don grevé de charges et de conditions ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que Monsieur Daniel ABELOOS sollicite auprès de la Commune « qu'un peu de nettoyage » de la tombe de ses grands-parents située dans le cimetière de Liffré puisse être effectué ; ce dernier, domicilié à Paris, exprime ne plus pouvoir se rendre à Liffré compte tenu de son âge.

Un chèque de 200 € est proposé pour cette charge.

Il est proposé d'assimiler la présente démarche au régime juridique du don grevé de charge : le nettoyage de la tombe familiale du cimetière de Liffré.

Contacté par téléphone, Monsieur Daniel ABELOOS souhaite un entretien annuel sur les trois années à venir.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le don, prenant la forme d'un chèque de 200 € de M. Daniel ABELOOS, grevé de la charge suivante : un entretien annuel de la tombe familiale du cimetière de Liffré pour les trois années à venir, de 2019 à 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **cinq avril à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 29 mars 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Jean GENOUEL, Eric GOSSET, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÜN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Sandra CRETE, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 10 avril 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean-Christophe GILBERT, Jonathan RAULT et Denis SAINTILAN et Mesdames Sophie CARADEC, Awena KERLOCH et Elsa ROUSSEL-RUCKERT. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Nicolas RUBERTI), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Yannick BILLIOUX), Awena KERLOCH (qui a donné pouvoir à Lydia MERET) et Elsa ROUSSEL-RUCKERT (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.078

MODIFICATION DU MONTANT DE VACATION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DU DIMANCHE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération 18.331 en date du 20 décembre 2018,

VU l'avis de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Mutualisation » réunie le 21 mars 2019,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour la délibération n°18.331 instaurant un second marché hebdomadaire le dimanche et spécifiquement le paragraphe sur « *Les moyens en personnel* » ;

Madame Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Conseillère municipale déléguée au personnel communal, rappelle à l'assemblée communale que la délibération n°18.331 prise lors de la séance du 20 décembre dernier a augmenté la vacation « marché » à 93.50 euros brut. Dans la situation actuelle, en terme de recrutement, afin de rendre plus attractif la fonction et de mieux rémunérer les missions demandées lors de ce marché, il est proposé d'augmenter une nouvelle fois la vacation pour la porter à 130 euros brut.

En outre, il est à préciser que cette vacation n'obéit pas aux règles du décret du 15 février 1988 régissant la situation des personnels non titulaires, à savoir qu'il est interdit de leur verser des droits à congés payés,

qu'ils ne peuvent percevoir de droit à la formation ou de compléments obligatoires de rémunération de type « *supplément familial de traitement* ».

Enfin, la vacation doit obligatoirement être révisée en fonction du SMIC ou du point d'indice de rémunération applicable à la fonction publique.

De plus, face aux difficultés de recrutement pour ce type de missions, il est également proposé d'offrir aux personnels communaux la possibilité d'exercer ces missions et de les rémunérer en heures supplémentaires du dimanche à concurrence de la vacation augmentée.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la vacation marché à 130 euros brut ;
- **DIT** que la vacation sera indexée sur le point d'indice de rémunération applicable à la fonction publique ;
- **OFFRE** la possibilité aux personnels communaux d'exercer ces missions et d'assurer leur rémunération en heures supplémentaires du dimanche à concurrence de la vacation de 130 euro ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **cinq avril à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 29 mars 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Jean GENOUEL, Eric GOSSET, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Sandra CRETE, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 10 avril 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean-Christophe GILBERT, Jonathan RAULT et Denis SAINTILAN et Mesdames Sophie CARADEC, Awena KERLOCH et Elsa ROUSSEL-RUCKERT. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Nicolas RUBERTI), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Yannick BILLIOUX), Awena KERLOCH (qui a donné pouvoir à Lydia MERET) et Elsa ROUSSEL-RUCKERT (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice : 29</u>	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.079

REVALORISATION LÉGALE DES INDEMNITÉS D'HÉBERGEMENT DANS LE CADRE DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS DES AGENTS

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le Décret n°2019-139 du 26 février 2019 et l'arrêté modifiant l'article 3 du Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils et de l'Etat ;

VU l'avis de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Mutualisation » réunie le 21 mars 2019,

Madame Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Conseillère municipale déléguée au personnel communal, rappelle à l'assemblée communale que les frais d'hébergement occasionnés par les déplacements des agents publics à l'occasion des formations ou des déplacements professionnels étaient jusqu'à présent remboursés sur la base du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

Le décret n°2019- 139 du 26 février 2019 est venu modifier l'article 3 du précédent décret en la matière en revalorisant et en créant des nouveaux montants de prise de charge de ce type de frais :

Indemnités	Pour la métropole		
	Taux de base	Grandes villes* et communes de la Métropole du grand Paris*	Commune de Paris
Indemnités hébergement	70 euros	90 euros	110 euros

**Sont considérées comme « grandes villes » les villes dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants.*

**Les communes de la Métropole du Grand Paris sont les communes reprises à l'article 1^{er} du décret n°2015-1212 du 30/09/2015, à l'exception de la commune de Paris.*

Une prise en charge spécifique de 120 euros est également appliquée aux agents reconnus en qualité de travailleur handicapé.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les montants présentés ci-dessus ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire, ou à son représentant délégué, de mettre en application ces nouveaux montants de prise en charge des frais d'hébergement pour les formations ou les missions que peuvent effectuer les agents de la collectivité ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Chapitre 012 – Dépenses de personnels – du Budget 2019.

Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **cinq avril à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 29 mars 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Jean GENOUEL, Eric GOSSET, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Sandra CRETE, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAIER, Rozenn PIEL et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 10 avril 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean-Christophe GILBERT, Jonathan RAULT et Denis SAINTILAN et Mesdames Sophie CARADEC, Awena KERLOCH et Elsa ROUSSEL-RUCKERT. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Nicolas RUBERTI), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAIER), Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Yannick BILLIOUX), Awena KERLOCH (qui a donné pouvoir à Lydia MERET) et Elsa ROUSSEL-RUCKERT (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.080

AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la convention de prestation de service accueil de loisirs sans hébergement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales le 10 février 2016 ;

VU le courrier de la Caisse d'Allocations Familiales en date du 04 mars 2019 présentant un avenant à cette convention ;

CONSIDERANT la politique de soutien portée par la Caisse d'Allocations Familiales dans le champ de l'enfance et de la jeunesse ;

Monsieur Laurent BERTIN, adjoint en charge de la jeunesse, rappelle à l'assemblée communale que dans le champ de l'enfance et de la jeunesse, les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent l'accès aux loisirs et aux vacances, à l'apprentissage de l'autonomie, aux démarches d'engagement citoyen des enfants et des jeunes, aux moyens de différents leviers :

- Aides financières aux familles
- Aides financières à des structures conventions (ex : ALSH)
- Aides financières pour aider les jeunes à réaliser leurs projets (ex : bourses jeunes)

En 2016, la ville de Liffré a signé une convention de prestation de service accueil de loisirs sans hébergement pour les activités suivantes :

- Accueil périscolaire du soir
- ALSH du mercredi
- ALSH des vacances
- Séjours d'été enfants avec un nombre de nuitées inférieur à 4
- Temps périscolaires (TAP)

Elle bénéficie à ce titre d'une aide financière, la prestation de service « ALSH »

Dans la gestion de ses activités, la ville de Liffré s'engage à :

- Une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale
- Une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources
- Une implantation territoriale des structures en adéquation avec les besoins locaux
- Une production de projet éducatif obligatoire
- Une mise en place d'activités diversifiées excluant les cours et les apprentissages particuliers

Un avenant est présenté par la Caisse d'Allocations Familiales, transmis en annexe à la note de synthèse, pour prendre en compte les évolutions suivantes :

- Mode de calcul de la subvention dite prestation de service ALSH « périscolaire » : **plage d'accueil est limitée à neuf heures par jour, contre huit actuellement**
- Introduction d'une subvention dite bonification avec la mise en place du « Plan mercredi » (Ville non concernée par cette évolution)
- **Dématérialisation des relations partenariales** par site internet

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant 2019-1 à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales tels que présentés ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **cinq avril à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 29 mars 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Jean GENOUEL, Eric GOSSET, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Sandra CRETE, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAIER, Rozenn PIEL et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 10 avril 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean-Christophe GILBERT, Jonathan RAULT et Denis SAINTILAN et Mesdames Sophie CARADEC, Awena KERLOCH et Elsa ROUSSEL-RUCKERT. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Nicolas RUBERTI), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAIER), Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Yannick BILLIOUX), Awena KERLOCH (qui a donné pouvoir à Lydia MERET) et Elsa ROUSSEL-RUCKERT (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.081

ETUDE DE REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE – PLAN DE FINANCEMENT

VU la délibération n°17.227 en date du 16 novembre 2017 portant sur le lancement de l'étude de la requalification du centre-ville,

Vu la délibération n°17.272 en date du 15 décembre 2017 portant sur la demande de subvention à l'EPFB pour l'étude patrimoniale de l'étude de requalification du centre-ville,

VU la délibération n°18.043 en date du 16 février 2018 portant sur la demande de subvention à différents financeurs,

VU l'avis de la Commission « urbanisme, transition énergétique, habitat, commerce, voirie, chemins forestiers, réseaux, assainissement, bâtiments, sécurité publique et accessibilité » réunie le 18 mars 2019,

CONSIDERANT les dispositifs de financements identifiés et mobilisables pour une telle étude,

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale que l'étude de requalification du centre-ville a pour objectifs de :

- Concrétiser les 5 axes du PADD à savoir :
 - o Affirmer le rôle de pôle dynamique et structurant de bassin de vie de Liffré
 - o Conforter et développer l'activité économique (et notamment les commerces)
 - o Améliorer les déplacements dans la commune
 - o Préserver les continuités écologiques et les paysages

- Mettre en valeur l'image de la commune et conforter la qualité de son cadre de vie
- Connaître davantage son centre-ville (fonctionnement, atouts, contraintes ...)
- Définir les contours du centre-ville qui sont actuellement flous
- Etudier les moyens pour renforcer l'attractivité du centre-ville
- Lancer la réflexion pour redonner une place aux piétons et aux mobilités douces, pour un meilleur partage de cet espace stratégique pour la commune
- Sensibiliser à la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle
- Développer la concertation et la participation citoyenne à destination d'une population diversifiée (habitants, usagers du centre-ville, jeunes, personnes actives, retraités, etc.)
- Etudier les moyens répondant à la volonté d'embellissement de la ville
- Identifier les moyens à disposition de la commune pour réaliser un projet complet à l'échelle du centre-ville

4 études :

L'étude de requalification du centre-ville se décline en 4 volets :

- Volet urbain, social, économique et paysager,
- Volet patrimonial,
- Volet équipements,
- Volet circulation

Chaque volet se décline en 3 phases :

- Phase de diagnostic,
- Phase de propositions pré-opérationnelles,
- Phase de mise en adéquation des documents réglementaires avec les propositions pré-opérationnelles (tranche optionnelle dans le marché).

La Ville de Liffré a obtenu des subventions à hauteur de 7 000 € de l'Etablissement Public de Bretagne (EPFB), de 8 000 € du conseil départemental d'Ille et Vilaine (Fonds de Solidarité Territoriale) et 40 256 € de la Caisse des Dépôts. Il convient de préciser que cette dernière subvention n'était pas intégrée initialement dans le plan de financement.

Le Conseil municipal avait précédemment autorisé la demande de financement au programme de fonds européens LEADER/FEADER à hauteur de 60 000 € H.T.

Néanmoins, au regard du coût de l'étude, de l'obtention d'une subvention de la Caisse des Dépôts et des critères propres et applicables pour les fonds LEADER/FEADER présentés ci-dessous, une actualisation du plan de financement s'avère nécessaire.

Convention LEADER :

Le plafond de subvention FEADER à la programmation est établi de la façon suivante :

- 15 000 € si le coût projet est supérieur à 25 000 € et inférieur à 100 000 €
- **25 000 € si le coût projet est supérieur ou égal à 100 000 € et inférieur à 250 000 €**
- 30 000 € si le coût projet est supérieur ou égal à 250 000 €

Plan de financement - étude centre-ville 134 187.33 € HT		
	Montant HT	Pourcentage
VILLE DE LIFFRÉ (autofinancement)	53 931,33 €	40%
EPFB (notifiée)	7 000 €	5%
CD35 (notifiée)	8 000 €	6%
CAISSE DES DEPOTS (notifiée)	40 256 €	30%
FEADER/LEADER (demande en cours)	25 000 €	19%
TOTAL	134 187,33 €	100%

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **MODIFIE** la demande de financements au programme de fonds LEADER/FEADER à hauteur de 25 000€ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **cinq avril à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 29 mars 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Jean GENOUEL, Eric GOSSET, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Sandra CRETE, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAIER, Rozenn PIEL et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 10 avril 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean-Christophe GILBERT, Jonathan RAULT et Denis SAINTILAN et Mesdames Sophie CARADEC, Awena KERLOCH et Elsa ROUSSEL-RUCKERT. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Nicolas RUBERTI), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAIER), Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Yannick BILLIOUX), Awena KERLOCH (qui a donné pouvoir à Lydia MERET) et Elsa ROUSSEL-RUCKERT (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.082

ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°15_DFIN_01 en date du 18 juin 2015 de la Région Bretagne décidant de l'implantation d'un lycée sur la commune de Liffré ;

VU la délibération DEL 2018/143 prise par Liffré-Cormier Communauté en date du 15 octobre 2018 ;

VU l'avis de la Commission « urbanisme, transition énergétique, habitat, commerce, voirie, chemins forestiers, réseaux, assainissement, bâtiments, sécurité publique et accessibilité » réunie le 18 mars 2019 ;

CONSIDERANT l'ouverture du lycée Simone Veil à intervenir à la rentrée scolaire de septembre 2020,

CONSIDERANT les aménagements nécessaires aux abords du lycée sous maîtrise d'ouvrage communale,

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale que la cession des terrains, propriété de Liffré-Cormier Communauté, pour la construction du lycée est intervenue le 19 juillet 2018 à titre gratuit, au profit de la Région.

Liffré-Cormier Communauté reste propriétaire de parcelles qui sont situées en dehors de l'emprise de construction du lycée, mais située à proximité immédiate. Il s'agit des parcelles cadastrées section BK n°203, 204, 206, 252, 395, 402, 407, 409 et 411.

La Ville en a sollicité l'acquisition en vue de réaliser les aménagements nécessaires aux abords du lycée :

- Les parcelles cadastrées section BK n°203, 204, 206, 252, 395, 402 sont identifiées pour compenser les zones humides qui existaient sur le terrain d'assiette du lycée ;
- Les parcelles BK 407 et 409 seront intégrées dans l'emprise du cheminement piéton qui débouchera sur la rue de la Cornillère ;
- La parcelle BK 411 permettra à la ville de réaliser un aménagement urbain dont l'objectif est de relier de manière sécurisée l'avenue de l'Europe à la rue de la Cornillère.

Ces aménagements étant intimement liés au projet du lycée, l'acquisition est sollicitée à titre gratuit.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition à titre gratuit des parcelles appartenant à Liffré-Cormier Communauté, cadastrées section BK n°203, 204, 206, 252, 395, 402, 407, 409 et 411 pour une superficie totale d'environ 13 588 m² ;
- **DIT** que les frais annexes (notaire, ...) seront à la charge de la Ville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer l'acte notarié, et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **cinq avril à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 29 mars 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Jean GENOUEL, Eric GOSSET, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Sandra CRETE, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAIER, Rozenn PIEL et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 10 avril 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean-Christophe GILBERT, Jonathan RAULT et Denis SAINTILAN et Mesdames Sophie CARADEC, Awena KERLOCH et Elsa ROUSSEL-RUCKERT. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Nicolas RUBERTI), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAIER), Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Yannick BILLIOUX), Awena KERLOCH (qui a donné pouvoir à Lydia MERET) et Elsa ROUSSEL-RUCKERT (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.083

CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE ET LA MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE TELERELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

VU la délibération n°18.316 du 06 décembre 2019 approuvant le choix du délégataire du service public de distribution d'eau potable ;

VU l'avis de la Commission « Urbanisme, transition énergétique, habitat, commerce, voirie, chemins forestiers, réseaux, assainissement, bâtiments, sécurités publique et accessibilité » réunie le 26 Février 2019 ;

VU le projet de convention pour l'installation et maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau ;

Monsieur Alain CLÉRY, adjoint en charge de la voirie et des réseaux, informe l'assemblée communale que dans le cadre du marché passé avec le Groupement d'Autorités Concédantes Liffré et Saint Aubin du Cormier, la ville de Liffré a opté pour la technologie dite de télérelève.

La technologie de télérelève consiste à opérer une relève des index de consommation d'eau depuis l'extérieur d'une habitation, sans intervention au domicile de l'utilisateur et de façon automatisée et automatique.

Pour le déploiement du service de télérelève des index des compteurs d'eau, la société SAUR, délégataire du service public de distribution d'eau potable, sollicite l'autorisation de la ville de Liffré pour implanter des concentrateurs destinés à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau sur les sites préalablement identifiés

Les travaux de pose des concentrateurs et leur mise en service sont réalisés sous la responsabilité de SAUR ; société SAUR qui assure également l'entretien correspondant aux opérations de maintenance préventive et curative.

Le projet de convention ainsi que l'annexe relative aux sites de pose des concentrateurs ont été annexés à la note de synthèse.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société SAUR, telle que proposée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau avec la SAUR ainsi que tous les documents éventuellement nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **cinq avril à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 29 mars 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Jean GENOUEL, Eric GOSSET, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Sandra CRETE, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAIER, Rozenn PIEL et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 10 avril 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean-Christophe GILBERT, Jonathan RAULT et Denis SAINTILAN et Mesdames Sophie CARADEC, Awena KERLOCH et Elsa ROUSSEL-RUCKERT. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Nicolas RUBERTI), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAIER), Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Yannick BILLIOUX), Awena KERLOCH (qui a donné pouvoir à Lydia MERET) et Elsa ROUSSEL-RUCKERT (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.084

CONVENTION DE DEVERSEMENT DES MATIERES DE VIDANGE A LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LIFFRE POUR L'ENTREPRISE ALZEO

VU le contrat de gestion déléguée par affermage du service public d'assainissement collectif en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 auprès de la SAUR ;

VU l'avis de la Commission « Urbanisme, Transition énergétique, Habitat, Commerce, Voirie, Chemins forestiers, Réseaux, Assainissement, Bâtiments, Sécurité publique, Accessibilité » réunie le 18 Mars 2019 ;

CONSIDERANT que l'entreprise ALZEO réalise des prestations de pompage des matières de vidange, des graisses et de produits de curage, et que l'unique filière locale actuelle de traitement de ces matières est la station de traitement des eaux usées de la collectivité équipée d'ouvrages spécifiques de traitement.

Monsieur Alain CLÉRY, adjoint en charge de la voirie et des réseaux, informe l'assemblée communale que la commune de Liffré met à disposition de l'entreprise ALZEO, les installations de réception des matières de vidange, de graisses, de produits de curage et de produits de balayage. La collectivité est, et demeure propriétaire de l'ensemble des équipements de la station de traitement des eaux usées et a confié la gestion de la station à la société SAUR.

La commune de Liffré accepte, sous réserve du respect par l'entreprise ALZEO de l'ensemble des clauses techniques, administratives et financières prévues à la convention, annexée à la présente note, le déversement des matières de vidange collectées à la station d'épuration de Liffré.

La convention prend effet à la date de signature de celle-ci et pour une durée de 3 ans. Elle prendra fin au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société ALZEO telle que proposée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de déversement des matières de vidange à la station de traitement des eaux usées de Liffré, et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **cinq avril à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 29 mars 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Jean GENOUEL, Eric GOSSET, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Sandra CRETE, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAIER, Rozenn PIEL et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 10 avril 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean-Christophe GILBERT, Jonathan RAULT et Denis SAINTILAN et Mesdames Sophie CARADEC, Awena KERLOCH et Elsa ROUSSEL-RUCKERT. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Nicolas RUBERTI), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAIER), Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Yannick BILLIOUX), Awena KERLOCH (qui a donné pouvoir à Lydia MERET) et Elsa ROUSSEL-RUCKERT (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.085

CONVENTION DE DEVERSEMENT DES MATIERES DE VIDANGE A LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LIFFRE POUR L'ENTREPRISE ACCER 35

VU le contrat de gestion déléguée par affermage du service public d'assainissement collectif en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 auprès de la SAUR ;

VU l'avis de la Commission « Urbanisme, Transition énergétique, Habitat, Commerce, Voirie, Chemins forestiers, Réseaux, Assainissement, Bâtiments, Sécurité publique, Accessibilité » réunie le 18 Mars 2019 ;

CONSIDERANT que l'entreprise ACCER 35 réalise des prestations de pompage des matières de vidange, des graisses et de produits de curage, et que l'unique filière locale actuelle de traitement de ces matières est la station de traitement des eaux usées de la collectivité équipée d'ouvrages spécifiques de traitement.

Monsieur Alain CLÉRY, adjoint en charge de la voirie et des réseaux, informe l'assemblée communales que la commune de Liffré met à disposition de l'entreprise ACCER 35, les installations de réception des matières de vidange, de graisses, de produits de curage et de produits de balayage. La collectivité est, et demeure propriétaire de l'ensemble des équipements de la station de traitement des eaux usées et a confié la gestion de la station à la société SAUR.

La commune de Liffré accepte, sous réserve du respect par l'entreprise ACCER 35 de l'ensemble des clauses techniques, administratives et financières prévues à la convention, annexée à la présente note, le déversement des matières de vidange collectées à la station d'épuration de Liffré.

La convention prend effet à la date de signature de celle-ci et pour une durée de 3 ans. Elle prendra fin au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société ACCER 35 telle que proposée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de déversement des matières de vidange à la station de traitement des eaux usées de Liffré, et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **cinq avril à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 29 mars 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Jean GENOUEL, Eric GOSSET, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Sandra CRETE, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAIER, Rozenn PIEL et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 10 avril 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean-Christophe GILBERT, Jonathan RAULT et Denis SAINTILAN et Mesdames Sophie CARADEC, Awena KERLOCH et Elsa ROUSSEL-RUCKERT. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Nicolas RUBERTI), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAIER), Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Yannick BILLIOUX), Awena KERLOCH (qui a donné pouvoir à Lydia MERET) et Elsa ROUSSEL-RUCKERT (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice : 29</u>	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.086

CESSION DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE AUBERGE DE MI-FORÊT AU PROFIT DE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°13.156 en date du 28 juin 2018 relative à l'acquisition du bâtiment de l'ancienne auberge de Mi-Forêt par la ville ;

VU la délibération n°18-184 du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2018, approuvant le principe de cession du bâtiment de l'ancienne auberge de Mi-Forêt au bénéfice de la Communauté de communes à l'euro symbolique ;

VU la délibération 18/101 prise par le Conseil communautaire réuni le 09 juillet 2018 et relative à au projet d'aménagement touristique du site de Mi-Forêt ;

VU l'avis de la Commission « urbanisme, transition énergétique, habitat, commerce, voirie, chemins forestiers, réseaux, assainissement, bâtiments, sécurités publique et accessibilité » en date du 26 février 2019 ;

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 22 mars 2019.

CONSIDERANT la maîtrise d'ouvrage communautaire en matière touristique sur le site de Mi-Forêt

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale que par acte du 3 décembre 2015, la Ville a acquis le bâtiment de l'ancienne auberge de Mi-Forêt en vue de développer le site global de Mi-

Forêt, en renforçant et en développant l'attractivité du site, en redonnant ses lettres de noblesse à l'auberge tout en y associant un projet pédagogique, touristique, et économique ;

Le projet d'aménagement touristique du bâtiment de l'ancienne auberge de Mi-Forêt est désormais conduit par Liffré-Cormier Communauté avec une association étroite de la ville de Liffré, autour des objectifs suivants :

- Améliorer l'accueil des publics scolaires, jeunes, familiaux et sportifs en proposant des sanitaires, préau et base VTT,
- Identifier le site de Mi-Forêt comme une porte d'entrée en forêt de Rennes,
- Développer l'activité touristique (accueil, activités, restauration) sur le site.

Afin d'engager la mise en œuvre de ce projet, dont le montant prévisionnel s'élève à 324K€ HT, la cession du bâtiment de l'ancienne auberge de Mi-Forêt, précédemment acquise par la Ville, à Liffré-Cormier Communauté est indispensable.

Le bâtiment, qui abritait autrefois l'auberge de Mi-Forêt, est cadastré section G n° 1004 et G 1046.

La délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2018 prévoyait de céder une partie seulement des parcelles G 1004 et 1046. Après étude approfondie du dossier, il est proposé que les parcelles G 1004 et G 1046 soient cédées dans leur totalité à la Communauté de Communes soit environ 1 675 m².

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la cession au profit de Liffré-Cormier Communauté du bâtiment de l'ancienne auberge de Mi-Forêt cadastré section G 1004 et G 1046 ;
- **PASSE OUTRE** l'avis de la Direction immobilière de l'Etat et de céder lesdites parcelles à l'euro symbolique, dans la mesure où l'ensemble des travaux d'aménagement seront supportés par la Communauté de communes ;
- **DIT** que les frais annexes (géomètre, notaire, ...) seront à la charge de la Communauté de communes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer l'acte de vente, et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ